

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272*02**
Article R512-54-II du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom :

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique : N° SIRET :

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone : Portable : Fax : (facultatif)

Courriel :

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom : Prénoms :

Qualité :

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET :

Enseigne ou nom usuel du site :

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone : Portable : Fax : (facultatif)

Courriel :

Description générale du projet de modification de l'installation :

Orienté vers la polyculture et l'élevage, le Gaec des Fougères exploite un atelier de 120 JB et 130 VL.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant peut joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Le projet consiste en la création d'une stabulation génisses en litière accumulée intégrale. Aucune augmentation des effectifs n'est envisagée; le projet servira à desserrer et ou regrouper des animaux déjà présent sur l'exploitation.

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

--

Fait à

le 23/05/2022

Signature du déclarant



PREUVE DE DÉPOT N° A-2-KN7J8QIVCW

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

Gaec des Fougères	
2 LIEU DIT LA RAGOTTIERE	
LA RENAUDIÈRE	
49450	SEVREMOINE

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

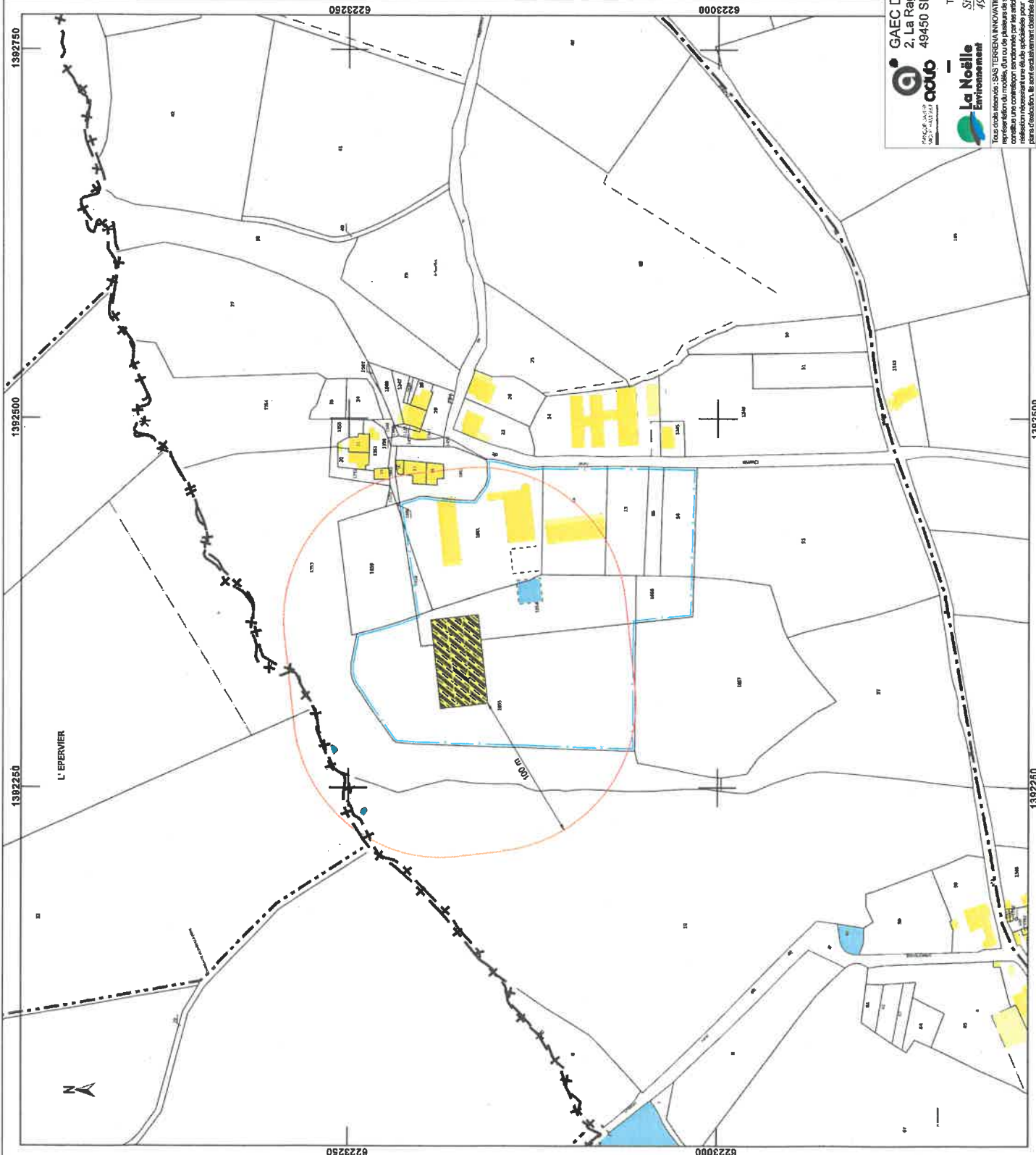
Demande de modification de certaines prescriptions applicables :
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE SEVREMOINE SECTION B



LEGENDE

- Limite d'unité foncière.
- Limite de lieux-dits
- Limite de feuille cadastrale
- Limite de section cadastrale
- Limite de commune
- Limite de département



GAEC DES FOUGERES
2, La Ragotière - La Renaudière
49450 SEVREMOINE

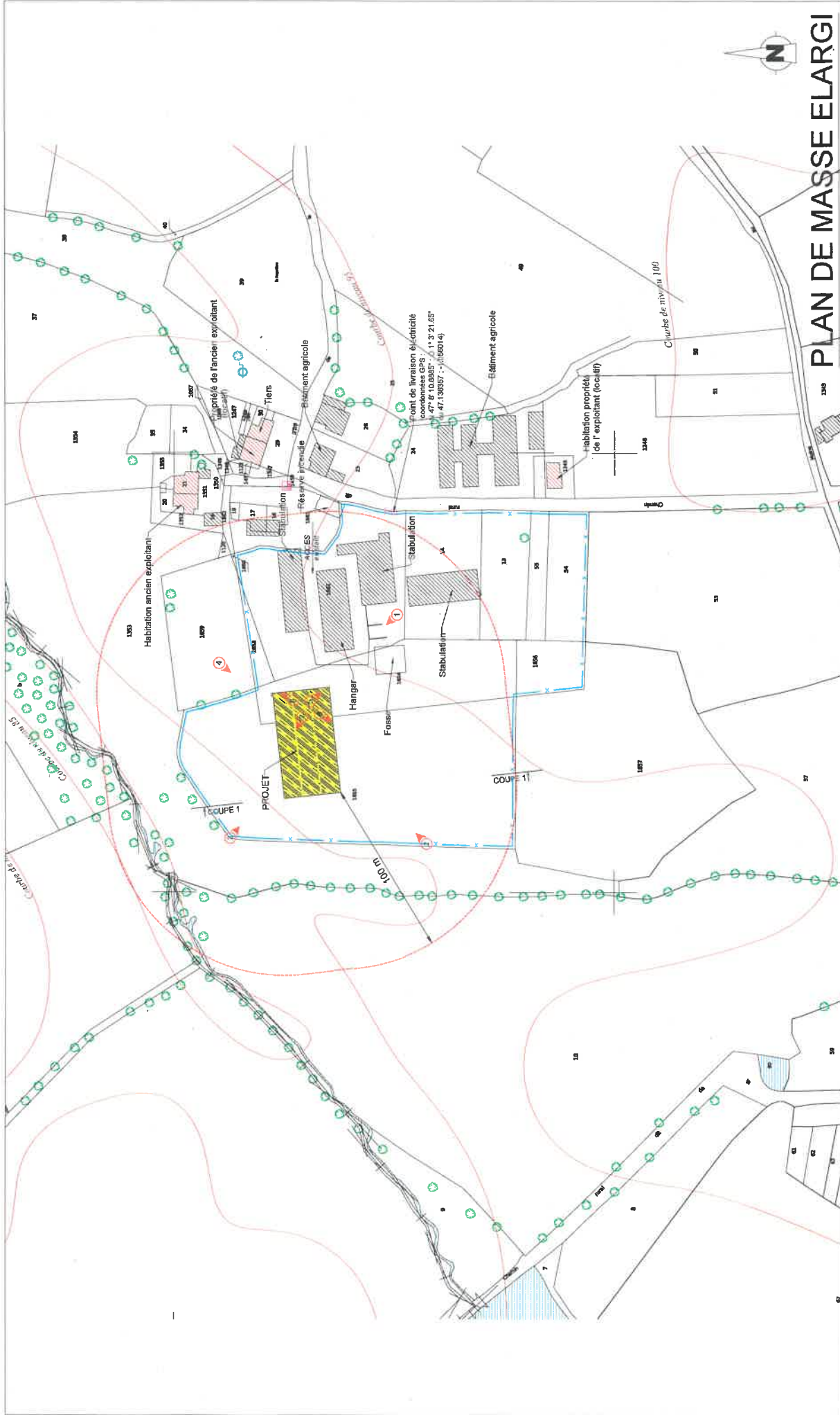
Tel. : 06.42.95.00.11
Site : 2, La Ragotière - La Renaudière -
49450 SEVREMOINE

La Noëlle
Environnement

Tous droits réservés : SAS TERRENA INNOVATION (Article L 111-1 et L 125-1 code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation écrite de l'auteur, est formellement interdite. La reproduction ou l'utilisation non autorisée de ce document est formellement interdite. Toute violation de ces droits est formellement interdite. La reproduction ou l'utilisation non autorisée de ce document est formellement interdite. Les présentes plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construction. Les présentes plans ne sont pas des plans d'exécution.

Fichier: FOUGERES (GAEC DES), 228071 / AS PC2 2500 cadastrale - mss à jour: 10/05/2022

DATE	01.04.22	SL
OBJET	228071	SL
N° F.V.	PC2	
PROJET	1	
PLAN N°	1	
ECH.	1:2500	



PLAN DE MASSE ELARGI

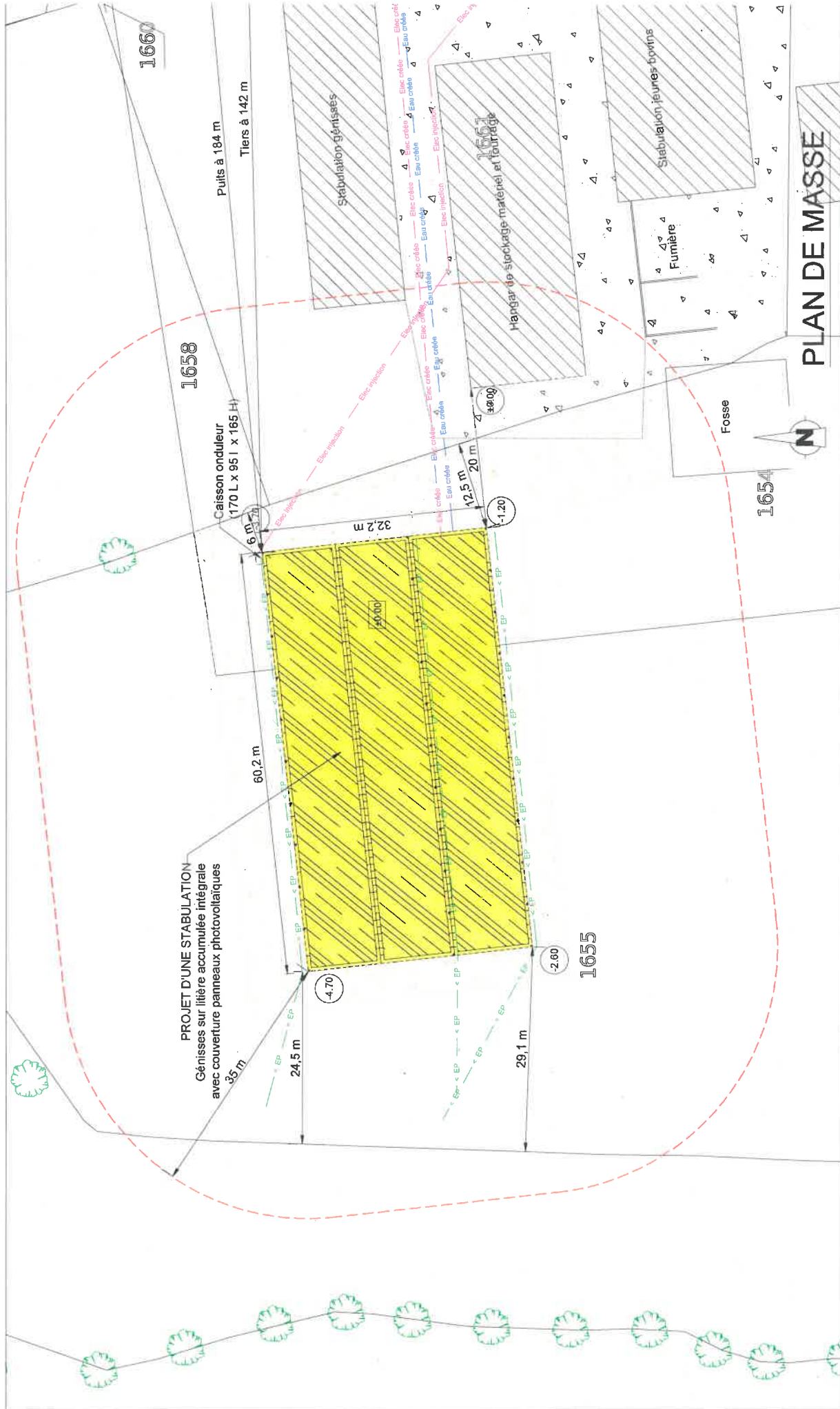
Date	01.04.22	SL
Crédé		
Horre	2280171	
N° F.V.	PC2	
Prise	2	
P.A.M. n°		
ECH	1:2000	


GAEFC DES FOUGERES
 2, La Ragotière - La Renaudière
 49450 SEVREMOINE
 Tel. : 06.42.95.00.11
 Site : 2, La Ragotière - La Renaudière -
 49450 SEVREMOINE

La Noëlle Environnement
 Tous droits réservés. Toute réimpression, toute reproduction, totale ou partielle, est formellement interdite, en ce qui concerne les composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation écrite des auteurs, est formellement interdite. Toute réimpression, toute reproduction, totale ou partielle, est formellement interdite, en ce qui concerne les composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation écrite des auteurs, est formellement interdite. La responsabilité de l'usage de ce plan est assurée par le client. Les données sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les données sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les données sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

LEGENDE

-  Bâtiments
-  Habitations les plus proches
-  Projet
-  Limite d'unité foncière
-  Courbe de niveau
-  Zone enherbée
-  Zone boisée
-  Emplacement photo
-  Arbre
-  Haie
-  Puits
-  Forage
-  Borne incendie



PLAN DE MASSE

PROJET D'UNE STABILISATION
Génissées sur litère accumulée intégrale
avec couverture panneaux photovoltaïques

Caisson onduleur
(170 L x 95 l x 165 H)

Stabilisation génissées

Hangar de stockage matériel et fourrage

Stabilisation jeunes bovins

Fumière

Fosse

Compteur électrique

Compteur eau

Puits

Forage

Borne incendie

LEGENDE

- Zone stabilisée perméable
- Zone stabilisée perméable à créer
- Zone bétonnée
- Zone bétonnée à créer
- Niveau terrain naturel
- Niveau sol fini
- Existant
- Projeté
- Supprimé
- Réseau électrique (consommation)
- Réseau électrique (injection)
- Électricité photovoltaïque
- Réseau eau potable
- Réseau eau pluviales
- Evacuation Eaux Pluviales

GAECS DES FOUGERES
2, La Raçotière - La Renaudière
49450 SEVREMOINE

La Noëlle Environnement
49450 SEVREMOINE

Tel : 08 42 95 00 11
Site : 2, La Raçotière - La Renaudière

COCOU

Tout droit réservé - SAC TERRÉNA INNOVATION (SAC I.T.I.) et 1921 code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, totale ou partielle, est interdite sans autorisation écrite de l'éditeur. Toute utilisation non autorisée sera poursuivie en justice. Les codes de circulation ne sont qu'indicatifs. La réalisation nécessite une étude spécifique pour le bâtiment et ses équipements, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont que des plans d'exécution. Ils sont établis en vertu de l'obtention des autorisations administratives de construction.

Fichier: FOUGERES (GAECS DES), 2280171 / A3 PC2 500 - mise à jour: 10/05/2022

DATE	
Caté :	01.04.22
Modifé :	SL
N° P.V. :	2280171
Phase :	PC2
Plan. P. :	3
Ech. :	1:500

